



DATE : 23 JUIN 2020 – 20h00

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DANS L'ATTENTE DE SA VALIDATION PAR LE CONSEIL GENERAL LORS DE SA PROCHAINE SEANCE

Séance du Conseil général sous la présidence de **M. Axel Catillaz**, Président du Conseil général. Cette séance a lieu dans la salle de la Prillaz.

M. le Président salue les Conseillers généraux présents, le Conseil communal, les représentants de la presse et le public. Il salue également la présence de M. Christophe Bonny, Boursier communal, qui assiste à cette séance puisque les comptes et le rapport de gestion 2019 vont être traités.

Après avoir vécu la séance du 27 mai à huis clos, il relève que c'est avec plaisir que les séances peuvent à nouveau être organisées en présence du public. Il rappelle au public présent les règles durant la séance à savoir que ce dernier n'a pas le droit d'intervenir durant les débats et ne participe pas aux votes. Il existe en tout temps la possibilité en-dehors de la présente séance de contacter les membres du Conseil général ou du Conseil communal pour leur poser des questions. Il sera notamment possible de le faire à l'issue de cette séance puisqu'un apéritif sera offert à l'occasion de son élection et tout le monde y est cordialement invité. Comme chacun peut le constater, la disposition de la salle est similaire à la séance précédente afin de garantir une distance suffisante entre chacun et chacune. Le Bureau et lui-même sont conscients que cette disposition rend les échanges avec les voisins plus compliqués mais malheureusement c'est un mal nécessaire. Il remercie également de bien vouloir se lever et utiliser uniquement les micros fixes installés dans la salle lors des interventions et de les désinfecter avec les sprays mis à disposition si nécessaire. Ceci est important pour que tout le monde puisse bien comprendre le contenu des interventions. C'est aussi nécessaire pour pouvoir ensuite retranscrire fidèlement les propos dans le procès-verbal.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'article 38 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1^{er} janvier 2019. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Selon l'article 12 de la Loi sur les communes, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

SCRUTATEURS

Mmes et M. Julie Bourqui, Sonia Dreier et Steve Pillonel.

CONSEIL GENERAL

Sont excusés : MM. Yves Blanc et Eric Emery

58 Conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 30 voix.

Le quorum étant atteint, **M. le Président** déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.

CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal est présent in corpore. M. Samuel Ménétrety, Conseiller communal et M. Lionel Conus, Secrétaire général, assistent à la séance avec quelques minutes de retard dues à l'assemblée générale du Comptoir broyard à laquelle ils ont participé.

M. le Président prie chacun, lors des votes, de maintenir les mains levées de façon distincte jusqu'à l'appel suivant afin de faciliter la tâche des scrutateurs.

DATE : 23 JUIN 2020 – 20h00

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2020.
2. Communications du Conseil communal.
3. Approbation des comptes et du rapport de gestion 2019 – message no 113.
4. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 521'000.00 TTC pour la participation communale au remplacement de l'installation Couple Chaleur Force (CCF) de la STEP de l'ERES – message no 114.
5. Octroi d'une autorisation de dépense de CHF 260'000.00 pour différentes actions de relance économique et touristique suite au Covid-19 – message no 115.
6. Octroi d'un crédit de CHF 370'000.00 TTC pour les études liées à la construction de trois terrains de foot au lieu-dit « La Maladeire » - message no 116.
7. Divers.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque sur l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MAI 2020

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.
M. le Président remercie Mme Christan pour sa rédaction rapide et la qualité de la retranscription des débats.

2. COMMUNICATION DU CONSEIL COMMUNAL

M. le Président donne la parole au Conseil communal.

M. Eric Chassot, Syndic, communique :

Suivi de différents messages votés et informations diverses

Nous pouvons vous donner les informations suivantes concernant le suivi de différents messages votés depuis le début de la législature :

- **Message 01 concernant l'attribution au Conseil communal d'une délégation de compétence pour conclure des opérations immobilières jusqu'à concurrence de CHF 300'000.00 par objet pendant la présente législature :** le Conseil communal a fait l'acquisition récemment d'un terrain de 675 m² à détacher de la parcelle RF 3190 située à la Route de Payerne, pour un montant de CHF 270'000.00. Le Conseil communal a décidé d'acquérir ce terrain car il est idéalement situé sur l'axe de mobilité douce qui est planifié pour relier à terme la gare au quartier de la Prillaz ;
- **Message 36 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 6'600'000.00 TTC pour la construction d'une halle de sport pour l'école de Murist, d'une salle de classe, d'un local pour l'Accueil extra-scolaire et d'une bibliothèque :** les travaux qui devaient être terminés pour la rentrée scolaire 2020 ont malheureusement pris un peu de retard en raison du Coronavirus. Si la halle de gymnastique et l'Accueil extra-scolaire seront prêts pour la rentrée, les travaux ne seront pas terminés pour diverses salles annexes nécessaires aux besoins scolaires. Les écoles devront donc utiliser provisoirement d'autres locaux, dont la salle pour les sociétés qui sera disponible dès novembre. Le Conseil communal avait prévu une inauguration en septembre. Celle-ci sera reportée de quelques mois ;

DATE : 23 JUIN 2020 – 20h00

- **Message 41 concernant l’octroi d’un crédit d’étude de CHF 108’000.00 TTC pour la construction d’une nouvelle station de pompage et de traitement de l’eau du lac :** le 29 avril 2018, le Conseil général a accordé au Conseil communal un crédit d’étude pour la construction d’une deuxième station de pompage et de traitement de l’eau du lac (STAP). L’étude préliminaire du projet est aujourd’hui terminée. Un avant-projet réalisé par un bureau d’ingénieur spécialisé a démontré que des synergies étaient possibles et souhaitables avec deux autres partenaires. Il s’agit de profiter du futur pompage pour, d’une part, alimenter un projet énergétique, et d’autre part, permettre l’irrigation agricole. Le partenaire pour le projet énergétique est le Groupe E qui développera une infrastructure permettant de fournir de l’eau froide à l’entreprise ELSA pour ses propres besoins et de distribuer ensuite de la chaleur pour le chauffage de bâtiments. Le partenaire concernant l’irrigation est un groupement d’agriculteurs. Le 19 juin 2020, les partenaires (Commune, Groupe E et groupement d’agriculteurs) ont décidé de créer un Comité de pilotage (COPIL), dont la présidence est assurée par la Commune d’Estavayer. Le Conseil communal reviendra vers le Conseil général avec des informations sur ce projet, exemplaire et novateur, lorsque ses contours auront été affinés ;
- **Message 63 concernant l’octroi d’un crédit d’investissement de CHF 302’000.00 TTC pour le remplacement des luminaires de la vieille-ville d’Estavayer-le-Lac :** la quasi-totalité des luminaires ont été remplacés au cours de ces derniers mois et des tests sont en cours au niveau de l’intensité, notamment pendant la nuit ;
- **Message 78 concernant l’octroi d’un crédit d’investissement de CHF 1’809’000.00 TTC en vue de l’assainissement des luminaires qui ne sont pas encore équipés d’une technologie LED sur l’ensemble du territoire communal :** les travaux d’assainissement vont débuter cet automne ;
- **Message 91 concernant l’octroi d’un crédit d’investissement de CHF 156’700.00 TTC pour l’assainissement d’une partie des réseaux d’eau potable et d’évacuation des eaux usées au Chemin du Bel-Air à Estavayer-le-Lac :** les travaux sont terminés.

De plus, nous pouvons vous donner les informations suivantes concernant certains sujets qui ont fait l’objet d’articles de presse récemment :

- Au niveau de l’Hôpital intercantonal de la Broye (HIB), le Conseil communal a pris connaissance de la démission en bloc du Conseil d’établissement. Il a réagi en écrivant à la Conseillère d’Etat pour apporter son soutien au HIB. Nous lui avons communiqué que nous sommes convaincus de l’importance de la présence d’un hôpital de soins aigus dans la Broye basé sur les deux sites de Payerne et d’Estavayer-le-Lac et que nous espérons sincèrement que les changements à venir permettront de renforcer cette institution et ces deux sites. En notre qualité de Commune-siège et comme cela avait déjà été demandé sans succès en septembre 2017, nous avons aussi revendiqué un siège au sein du Conseil d’établissement de cette institution afin de participer à la définition et au suivi de la stratégie du HIB pour l’avenir ;
- Le Conseil communal suit attentivement l’enquête en cours concernant le Plan d’affectation cantonal des réserves naturelles de la rive Sud du lac de Neuchâtel. Comme cela a été communiqué par le Conseil d’Etat, le projet avait été soumis il y a quelques mois à la Commune d’Estavayer en examen préalable. Nous avons à cet effet fait plusieurs remarques, notamment afin de garantir l’accessibilité des rives à nos citoyens. Certaines remarques ont été prises en compte dans la version définitive mise à l’enquête alors que d’autres non. Le Conseil communal étudie actuellement les documents mis à l’enquête et il se déterminera si une opposition doit être déposée ou pas dans l’optique de défendre les intérêts communaux. Concernant la problématique des chalets, le Conseil communal a souligné lors de l’examen préalable les points à prendre en compte en cas de démantèlement, notamment au niveau des conduites présentes dans le terrain, de la remise en état finale, etc. Il a invité l’Etat à se déterminer sur la question de la pesée des intérêts entre l’impact environnemental et l’ampleur des travaux de réhabilitation.

DATE : 23 JUIN 2020 – 20h00

3. APPROBATION DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION 2019 – MESSAGE NO 113

M. le Président informe que, conformément à l'article 45, al. 5 du Règlement d'organisation du Conseil général, l'entrée en matière est acquise de plein droit pour ce point, de sorte qu'il ne peut y avoir de proposition de non-entrée en matière. Une demande de renvoi est par contre possible, ce qui n'est pas le cas.

Avant de commencer l'examen des comptes et du rapport de gestion, il explique comment ce point va être traité. Les comptes de fonctionnement 2019 seront examinés en premier, puis l'état des investissements au 31 décembre 2019, puis le bilan au 31 décembre 2019, pour terminer par le rapport de gestion. Pour chacun de ces sous-points, la parole sera chaque fois donnée en premier au Conseiller communal responsable des finances puis au rapporteur de la Commission financière. Pour les comptes de fonctionnement, après le rapport général du Conseil communal et de la Commission financière, ils seront passés en revue chapitre après chapitre. A chaque fois, le Conseil communal puis la Commission financière pourront intervenir avant la discussion de détails. Pour le rapport de gestion, la parole sera donnée au Syndic. Le débat sera ensuite ouvert. Un vote d'ensemble pour ce point interviendra à la fin. Aucune question n'est posée sur cette manière de faire.

Examen des comptes de fonctionnement

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas grand-chose à ajouter au message du Conseil communal. De nombreux documents ont été transmis dans le cadre de ce point. La Commission financière a également reçu le rapport des réviseurs qui ne comportait pas de remarque majeure empêchant ce soir l'approbation des comptes. Elle a posé 21 questions toutes plus pertinentes les unes que les autres et le Conseil communal a été auditionné in corpore le 17 juin dernier. Au niveau des comptes, on constate un bénéfice de CHF 2'238'468.43 mais en fait le résultat structurel est de CHF 2'764'000.00 dès l'instant où il faut ajouter les CHF 1'130'000.00 dont il sera certainement question lors de l'examen du chapitre 9 concernant la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg et déduire les CHF 604'000.00 relatifs à la vente de l'école de Montbrelloz. Ce résultat s'explique principalement par des rentrées fiscales de 2 mio plus importantes que prévues et des charges inférieures de CHF 750'000.00 (chapitre 30 du personnel ./ CHF 270'000.00, chapitre 31 « biens, services et marchandises » ./ CHF 400'000.00, intérêts passifs, groupe 32 ./ CHF 150'000.00). Il tient compte également de cette provision de CHF 1'130'000.00 évoquée pour risque avéré par rapport à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. Ce dernier point est celui qui a fait le plus débat au sein de la Commission financière et il en sera certainement reparlé lors de l'examen du chapitre concerné.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, relève que son rapport sera composé de sept points : le cadre légal, le déroulement des séances, les demandes de détails, l'examen des comptes 2019, la mise en garde, l'état des investissements et la conclusion.

1. Cadre légal

Conformément à l'article 98d de la Loi sur les communes, il appartient à l'organe de révision de vérifier si la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux principes de la comptabilité publique fixés par le Conseil d'Etat. Le Conseil communal remet à un organe de révision tous les documents nécessaires, il lui communique tous les renseignements utiles afin de s'assurer de l'exactitude et du bien-fondé des écritures comptables sur les points suivants :

- La compatibilité et les situations de caisse ;
- Les livres tenus par les services de la Commune ;
- L'existence des valeurs patrimoniales et des inventaires ;
- Les décomptes finaux des investissements ;
- Les facturations et les encaissements ;

DATE : 23 JUIN 2020 – 20h00

- L'exercice, par le Conseil communal, des éventuelles délégations de compétences ;
- La tenue du contrôle des engagements ;
- L'organisation du travail et l'efficacité des mesures préventives en matière de sécurité financière ;
- Les sécurités liées aux systèmes comptables informatisés.

À l'article 97Cbis, il est demandé à la Commission financière de prendre position sur le rapport de l'organe de révision à l'intention du Conseil général qui doit approuver les comptes.

2. Déroulement des séances

Dans une première phase, le 8 juin 2020, la Commission financière a rencontré MM. Philippe Aegerter, Conseiller communal en charge des finances, Christophe Bonny, Responsable du Service financier communal et Marc Baudin, Expert réviseur de la fiduciaire Multifiduciaire Fribourg SA, afin d'examiner le rapport de l'organe de révision. Il en résulte que les comptes arrêtés au 31 décembre 2019 sont conformes aux dispositions de droit public de tenue des comptes communaux. La Commission financière a examiné les différents postes des comptes et a établi une liste de questions complémentaires qu'elle a communiquée au Conseil communal. Dans une deuxième étape, le 17 juin 2020, en séance plénière, la Commission a rencontré le Conseil communal dans sa majorité afin d'obtenir les réponses aux questions préalablement transmises. Le Conseil communal a répondu de manière complète et transparente. Elle tient à le remercier.

3. Demandes de détails

Lors des entretiens, des informations complémentaires ont été demandées pour les éléments suivants :

- La provision de la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg ;
- L'influence de MCH2 sur le patrimoine de la Commune ;
- Possibilité d'installer du photovoltaïque sur certains bâtiments communaux ;
- Divers coûts de chauffage, téléphonie, etc ;
- Diverses locations de DDP et de bâtiments communaux.

4. Examen des comptes 2019

Malgré un budget prévisionnel 2019 négatif de CHF 242'705.26, le résultat final peut être qualifié de bon avec un bénéfice net à CHF 2'238'468.43 contre CHF 2'863'445.79 pour 2018. On pourrait rajouter à cela la réserve de la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg de CHF 1,13 mio et atteindre environ les 2,7 mio. Ce bon résultat est dû à des rentrées fiscales plus importantes de CHF 2,1 mio comme mentionné dans le message mais également à une vente extraordinaire de l'école de Montbrelloz pour CHF 604'806.25. Le travail de la Commission a été facilité par des commentaires annexés et inclus dans les comptes. Cela a été fort apprécié et a grandement facilité la lecture des comptes. La Commission relève l'excellent travail produit par le Service financier et demande qu'il en soit remercié via son responsable.

5. Mise en garde

La Commission financière est inquiète de la direction que prennent les finances communales et met en garde l'Exécutif, mais aussi le Législatif. Les finances communales sont sur une pente glissante et il faudra impérativement faire des choix quant aux investissements futurs. Quelques projets ne verront certainement pas le jour, car on n'aura peut-être pas les moyens de se les offrir sans augmenter massivement les impôts. Tout ce qui n'est pas indispensable pour le fonctionnement de la Commune (écoles, routes, et autres infrastructures) devra être probablement mis entre parenthèses comme le rachat du port (qui ne figure d'ailleurs pas dans les investissements présumés), l'agrandissement de la Sicel ou la rénovation de l'auberge de Bussy.

Voici quelques chiffres qui expliquent cette inquiétude :

- L'endettement a augmenté de 2,5 mio en 2019 ;
- Les amortissements obligatoires ont augmenté d'environ CHF 600'000.00 ;
- Les investissements présumés futurs se montent à 41 mio, ce qui portera notre dette totale à CHF 107 mio ;

DATE : 23 JUIN 2020 – 20h00

- Les rentrées fiscales sont basées à 75% sur les personnes physiques et 25% pour les personnes morales ;
- En prenant en compte les rentrées fiscales actuelles, la dette par contribuable se monte actuellement à CHF 10'518.00 et passera, si les investissements présumés étaient acceptés, à CHF 16'995.00, ce qui entraînera inévitablement une augmentation des impôts.

Bref, il est temps de faire des économies, de valoriser les terrains industriels et d'attirer de nouveaux contribuables, afin de pouvoir financer des objets comme les terrains de foot, l'agrandissements des bâtiments scolaires et la rénovation des rues de la vieille-ville.

6. Etat des investissements

Le Conseil général a reçu, avec les comptes, la liste de l'état des investissements au 31.12.2019. Si ce soir les comptes devaient être acceptés, la Commission demande au Conseil communal de donner un commentaire, pour le Conseil général de septembre, concernant les montants avec +/-20% de différence ou un dépassement de CHF 50'000.00 et plus, comme cela avait déjà été fait en 2019. Elle rappelle à nouveau au Conseil communal que, selon la Loi sur les communes, l'article 89 dit que « Les dépenses communales sont faites sur la base du budget ou d'une décision spéciale de l'Assemblée communale ou du Conseil général. Le budget vaut autorisation de dépense pour celles qui peuvent être couvertes en un seul exercice.

Doivent faire l'objet d'une décision spéciale de l'Assemblée communale ou du Conseil général :

- Les dépenses qui ne peuvent être couvertes en un seul exercice, les crédits supplémentaires qui s'y rapportent ainsi que la couverture de ces dépenses ;
- Les dépenses non prévues au budget et leur couverture, à l'exception de celles dont le montant résulte de la loi. ».

Cependant, selon l'article 90, « En cas de dépenses imprévisibles et urgentes, lorsque l'Assemblée communale ou le Conseil général ne peut être réuni à temps, une dépense imprévisible et urgente peut être décidée par le Conseil communal. Dans ce cas, la décision du Conseil communal est soumise pour approbation à l'Assemblée communale ou au Conseil général lors de la prochaine séance. »

Par conséquent, la Commission demande que ces articles soient respectés par le Conseil communal et que celui-ci présente si besoin un message complémentaire pour les objets concernés.

7. Conclusion

M. Castaldi remercie ses collègues de la Commission financière pour l'excellente collégialité ainsi que leur temps passé à l'analyse des divers documents et comptes mis à disposition et leur implication importante lors des séances de préparation. En tenant compte de ses commentaires pour les objets ayant un dépassement, la Commission financière préavise favorablement, à l'unanimité des personnes présentes, les comptes de fonctionnement 2019 ainsi que le rapport de gestion et demande au Conseil général de les approuver tels que présentés par le Conseil communal avec un bénéfice de CHF 2'238'468.43.

Chapitre 0 Administration. Charges de CHF 4'721'272.40, produits de CHF 728'165.75

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 1 Ordre public. Charges de CHF 2'961'597.02, produits de CHF 1'971'496.67

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

DATE : 23 JUIN 2020 – 20h00

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 2 Enseignement et formation. Charges de CHF 12'830'129.78, produits de CHF 1'144'656.45

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 3 Culture et loisirs. Charges de CHF 2'102'176.65, produits de CHF 963'195.97

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 4 Santé. Charges de CHF 3'389'654.35, produits de CHF 7'212.30

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 5 Affaires sociales. Charges de CHF 5'660'945.86, produits de CHF 572'356.31

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 6 Transports et communications. Charges de CHF 4'039'411.91, produits de CHF 453'625.38

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

DATE : 23 JUIN 2020 – 20h00

Chapitre 7 Protection et aménagement de l'environnement. Charges de CHF 6'870'586.74, produits de CHF 6'480'579.36

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, informe que pour l'approvisionnement en eau, les charges ont été couvertes au taux de 86,14% donc la différence a été prise sur la réserve. Pour la protection des eaux c'est l'inverse, les charges ont été couvertes à 113,24% ce qui fait qu'un montant a été ajouté à la réserve dans le bilan. Quant à la gestion des déchets, il revient sur ce sujet qui avait été quelque peu épique lors de l'examen du budget 2020 puisque le taux de couverture était en-dessous des 70% légaux. Pour 2019, il avait été budgétisé à 73,4% et on arrive à un taux proche de 80% de couverture, donc on peut peut-être espérer une bonne nouvelle du même type en 2020.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 8 Economie. Charges de CHF 364'697.81, produits de CHF 38'404.55

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 9 Finances et impôts. Charges de CHF 7'458'209.41, produits de CHF 40'277'457.62

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, revient sur le compte 990.351.00 « Provision Caisse pension Etat Fribourg » d'un montant de CHF 1'130'000.00. Sur le plan technique, il était nécessaire de faire cette provision, il s'agit d'un risque avéré. Elle n'avait pas été faite l'année passée car politiquement la Commune avait voulu donner un signal de non-approbation de cette situation à l'Etat concernant l'assainissement de cette Caisse. Aujourd'hui, la Commune est tenue de le faire. Conformément aux articles parus dans la presse, il devrait y avoir un changement de système à savoir le passage de la primauté aux prestations à la primauté aux cotisations et de toute façon, avec soit l'un, soit l'autre, il faudra procéder à l'assainissement de cette Caisse. Là n'est pas le débat communal, c'est l'Etat qui choisira un de ces deux systèmes. La préoccupation communale est de devoir participer à cela alors qu'elle n'est pas responsable de cette gestion. Le Conseil communal a tout fait pour éviter cela. Selon différentes lois (santé, social, enseignement surtout), que la Commune doive participer à des charges liées dans le cadre de salaires cantonaux soit, mais qu'elle doive participer à une recapitalisation d'une Caisse de retraite, cela n'est pas du tout de sa responsabilité. Le montant demandé aux communes est au total de 39 mio et le passage total pour recapitaliser la Caisse est de 390 mio. Ces 39 mio auraient aussi pu être financés par l'Etat, selon M. Aegerter. Dans l'article de La Liberté, M. Godel, Conseiller d'Etat, répond par l'affirmative au journaliste qui lui demande si l'Etat a les moyens de payer ces 390 mio. Le Grand Conseil va traiter ce sujet dès demain ; Mme Rodriguez, Députée présente ce soir, va essayer de défendre les communes. Ensuite le peuple se prononcera ultérieurement suivant comment cela se passe au Grand Conseil mais tout laisse à penser que ce montage financier est complexe ; il s'agit d'un équilibre fragile (augmentations de salaires pour compenser l'augmentation des cotisations + la part des communes + celle de l'Etat). La suite est attendue avec le traitement de ce dossier par le Grand Conseil mais il est fort probable que les communes vont devoir payer ce montant en 2021 déjà pour une Caisse de retraite,

DATE : 23 JUIN 2020 – 20h00

nouvelle formule, qui débutera au 1^{er} janvier 2022. L'Etat donne la possibilité aux communes de payer cette participation sur plusieurs exercices pour celles qui seraient dans le besoin. Le Conseil communal regrette vraiment cette situation car chaque année les dépenses liées augmentent, elles représentent plus de 50% du budget et du coup la marge de manœuvre communale devient faible. Donc cette provision n'est pas du tout la cerise sur le gâteau, c'est une couche de plus qui vient alourdir la part à verser aux collectivités publiques qui est déjà bien assez importante chaque année.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

M. Cyrille Gassmann, Conseiller général, soutient les propos de M. Aegerter. Il est trop facile d'équilibrer les comptes cantonaux en transmettant les charges régulièrement aux communes. Il souhaite que cette position soit relayée dans la presse ainsi que par Mme Rodriguez, Députée présente ce soir, auprès du Grand Conseil lors des débats.

Mme Rose-Marie Rodriguez, Conseillère générale, précise que la Caisse de pension du personnel de l'Etat de Fribourg ne doit pas être recapitalisée, il ne s'agit pas de cela. Il s'agit de la compensation de mesures transitoires. La raison est que le Conseil d'Etat s'est rendu compte qu'il y a des employés de l'Etat qui sont à bout touchant de la retraite et qui vont perdre beaucoup. Les 390 millions tels qu'ils ont été calculés, c'est pour des mesures de transition et compensatoires. Ce n'est pas le cas d'une recapitalisation qui, elle, se fera au fur et à mesure des années avec la part de l'employeur et celle des employés. C'est vrai que les employés vont être augmentés dès 2022 de 0,25% mais la part de leurs cotisations à la Caisse de pension augmentera de 1% et celle de l'employeur à 1,5 ou 2%. Donc, effectivement les communes vont devoir passer à la caisse. Elle est toutefois très étonnée d'avoir lu dans la prise de position de l'Association des communes fribourgeoises que cette dernière n'est pas très contente de cet état de fait mais l'accepte. Elle partage la position du Conseil communal à savoir que c'est trop facile quand on a un Canton milliardaire de reporter des charges sur les communes. Elle fait partie d'une minorité qui essaie de dire au Conseil d'Etat de faire un effort afin de prendre en charge ces montants. Des crédits ont été votés pour soulager les entrepreneurs ou les indépendants mais chaque fois que des mesures ont été demandées pour des personnes, peut-être un peu plus fragiles, cela n'a pas été accepté. Elle a bien entendu les positions de ce soir et promet de relayer le souci des communes qui n'ont pas envie de ne rien avoir à décider et de devoir juste payer.

Examen de l'état des investissements au 31 décembre 2019

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, relève que toutes les explications sont données dans les documents remis au Conseil général. Les consignes de la Commission financière sont d'expliquer tous les écarts de +/- 20% en valeur relative et en valeur absolue tous les écarts de CHF 50'000.00 et plus. Les justifications et les commentaires ont été faits et se trouvent en dernière page de cet état des investissements.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière.

L'état des investissements au 31 décembre 2019 ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Examen du bilan au 31 décembre 2019 qui présente un total de CHF 105'976'170.07 avec des réserves obligatoires de CHF 8'063'791.77, des autres réserves de CHF 6'113'322.55 et une fortune de CHF 13'191'843.85 (en hausse de CHF 2'238'468.43 par rapport à l'année passée).

DATE : 23 JUIN 2020 – 20h00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, informe que des éléments relatifs à ce bilan figurent dans le rapport de gestion avec une légère baisse des liquidités et une augmentation légère des emprunts. Le taux moyen de la dette est de 1,13%, taux bas très satisfaisant pour une durée des emprunts qui s'étale sur 15 ans. Le dernier bilan établi sous cette forme sera celui de 2020 et ensuite l'entrée du MCH2 modifiera celui-ci.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière.

Le bilan au 31 décembre 2019 ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Examen du rapport de gestion 2019. Selon l'article 95bis de la Loi sur les communes : « Dans les communes qui ont un Conseil général, le Conseil communal établit un rapport de gestion qu'il présente au Conseil général en même temps que les comptes. » Cet article précise que le Conseil général se prononce sur la gestion du Conseil communal, ce qui sera fait lors de la votation de ce point. Le rapport de gestion est un document très intéressant qui donne une multitude d'informations sur le fonctionnement de la Commune et des différents dicastères. **M. le Président** espère que tout le monde a pris le temps de le lire attentivement afin de se faire une idée plus précise de tout ce qui est entrepris au sein de la Commune. Il remercie le personnel communal pour la rédaction de ce document ainsi que pour tout le travail effectué au long de l'année.

M. Eric Chassot, Syndic, relève que bien que ce soit une obligation légale d'établir ce document, il est constaté que celui-ci est un outil très agréable qui reflète parfaitement les activités de la Commune tout au long de l'année. Il ne faut pas hésiter à consulter également les anciens rapports de gestion, les collectionner, car c'est un peu la « bible » de la Commune. Le Conseil communal reste à disposition pour répondre à d'éventuelles questions. L'an passé, le Conseil général avait demandé d'ajouter quelques indicateurs financiers dans le rapport de gestion, ce que le Conseil communal a essayé de faire et il est ouvert à compléter encore ce document dans la mesure du possible si nécessaire.

Mme Rose-Marie Rodriguez, Conseillère générale, remercie le Conseil communal pour le rapport de gestion. Il s'agit d'un rapport de qualité, fort de 94 pages et extrêmement riche de renseignements sur le fonctionnement de la Commune. A ce titre-là, elle souhaiterait, si c'est possible et sans trop prolonger les débats, avoir l'occasion de poser quelques questions sur des points qu'il lui semble important de partager en plénum. Elle remercie d'avance de l'attention et des réponses qu'elle recevra. A la page 11, le tableau des projets stratégiques est très intéressant, mais manque de quelques exemples. Serait-il possible d'avoir l'un ou l'autre exemple de projets stratégiques qui ont abouti, de ceux qui n'ont pas été atteints et de ceux qui n'ont pas encore débuté et pourquoi ? **M. le Syndic** répond que par rapport à ce programme une séance sera agendée cet automne afin de faire un bilan de fin de législature et toutes ces informations seront données à ce moment-là. A la page 18, Mme Rodriguez constate que le turnover du personnel est plutôt élevé, le Conseil communal s'est-il penché sur ce point-là ? Quelle est sa position ? **M. le Syndic** répond qu'effectivement ce taux de 14% est à la limite de l'inquiétant et que le Conseil communal s'est inquiété avant l'heure. Ce taux s'est abaissé aujourd'hui à 5%. Le Conseil communal fait en sorte de veiller à ce que le personnel communal se sente bien dans la Commune. Effectivement il y a eu un rebond qui a ses causes, inutile d'entrer dans les détails. Le Conseil communal travaille vraiment d'arrache-pied afin que chaque employé n'ait pas envie de quitter son emploi et se sente bien. La fusion a également passablement déstabilisé les services et aujourd'hui on est dans une phase de stabilisation. Tout devrait s'améliorer. Mme Rodriguez relève aux pages 42-43 que le rapport signale une baisse des nuitées en 2019 par rapport à 2018, ainsi que la baisse de l'utilisation du p'tit train, en même temps qu'une augmentation des entrées du Musée. Quel est l'avis du Conseil communal, y a-t-il des pistes de réflexions pour inverser

DATE : 23 JUIN 2020 – 20h00

cette tendance ? **M. Samuel Ménétrey**, Conseiller communal, relève que la diminution des nuitées hôtelières est difficilement explicable ; par contre il y a eu une baisse il y a quelques années suite à la fermeture de l'Hôtel de La Corbière ce qui a eu un impact qui rebondit encore un petit peu. Dans l'ensemble, la Commune n'a pas énormément de nuitées hôtelières ce qui fait que dès que quelques chambres sont fermées, cela marque énormément les chiffres. Dans une région où il y a plus d'hôtels, les chiffres sont souvent plus lissés. Concernant le p'tit train, il semble qu'il y ait une lourde perte par le fait que certains Staviacois ne l'utilisent plus comme moyen de transport du dire des chauffeurs et également par le fait que le p'tit train, pour des raisons de sécurité, n'a plus pu circuler durant les manifestations. Le Conseil communal essaie de réfléchir à une meilleure utilisation. Il s'est rendu compte aussi qu'il y a eu un changement d'horaire de la LNM qui n'a pas bénéficié au p'tit train. Mme Rodriguez demande, à la page 82, qu'en est-il des teneurs du chlorothalonil pour la Commune et notamment pour les villages de Murist et de Vuissens ? **M. Joseph Borcard**, Conseiller communal, informe que des informations à ce sujet, suite à des analyses, figurent sur le site Internet de la Commune ; l'eau du lac est moins atteinte que l'eau des sources et le Conseil communal est en train d'examiner quelles solutions appliquer pour traiter l'eau polluée par cette substance. Trois variantes sont possibles qui sont étudiées actuellement. Des nouvelles seront données ultérieurement à ce sujet. Mme Rodriguez, par rapport à la page 92, remercie le Conseil communal et notamment M. Bonny, Boursier communal, pour la transparence et la clarté des informations sur les indicateurs financiers. Elle rejoint ici la position du Président de la Commission financière. Certains de ces indicateurs financiers sont corrects sans plus, d'autres sont même inquiétants. A l'heure où se profile une crise financière, le but n'est pas que la Commune tombe dans une rigueur financière trop sévère qui serait contre-productive. Les Autorités doivent cependant, et cela a été dit plusieurs fois, absolument prioriser les investissements. Elle demande instamment au Conseil communal, à la Commission financière et à tout le Conseil général, de garder en tête ce tableau chaque fois qu'ils auront à se prononcer sur de futurs investissements. C'est clair qu'il est difficile dans une situation comme actuellement, après Covid, dans une crise financière de dire qu'il faut fermer complètement les cordons de la bourse. Par contre, il faut vraiment faire attention et prioriser les investissements à venir.

Avant de passer au vote final, **M. le Président** ouvre la discussion sur l'ensemble des comptes et du rapport de gestion 2019 présentés ce soir.

Ce dernier point ne provoque plus de question, ni de commentaire.

Lors du vote, les comptes et le rapport de gestion 2019 de la Commune d'Estavayer sont acceptés à l'unanimité.

4. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 521'000.00 TTC POUR LA PARTICIPATION COMMUNALE AU REMPLACEMENT DE L'INSTALLATION COUPLE CHALEUR FORCE (CCF) DE LA STEP DE L'ERES – MESSAGE NO 114

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

DATE : 23 JUIN 2020 – 20h00

M. Romain Lambert, rapporteur de la Commission financière, relève que cette dernière a étudié, dans ses séances des 8 et 17 juin, le message no 114. Elle s'est posé la question de la propriété de cette installation CCF. M. Joseph Borcard, Conseiller communal, a informé que le CCF n'était pas propriété de la Commune mais de l'ERES depuis le 1er janvier 2017. Cette installation a été achetée au Groupe E. Le crédit demandé ce soir représente 85,538% du montant total qui est de CHF 608'505.00. Sur la base de ces renseignements supplémentaires fournis par M. Borcard, la Commission financière accepte à l'unanimité l'octroi de ce crédit d'investissement et demande au Conseil général d'en faire de même.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de remarque à ajouter si ce n'est que le Conseil communal donne déjà suite aux recommandations de la Commission financière puisqu'il présente un message qui rapporte de l'argent à la Commune.

M. Thierry Roulin, au nom du Groupe Vernay, relève que ce Groupe soutient cet investissement. Néanmoins, le 19 décembre dernier, il avait demandé au Conseil communal d'ajouter un chapitre dans les messages d'investissements concernant le budget d'exploitation prévisionnel. Le Conseil communal s'était engagé à examiner cette demande. Il regrette que ce message ne contienne pas ce chapitre supplémentaire. Dans ce cas précis, le message laisse supposer des rendements avantageux mais ces derniers ne sont pas chiffrés précisément ; cette analyse aurait permis de le prouver clairement. Malgré ces remarques et, comme dit en préambule, le Groupe Vernay soutient cet investissement.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, répond que le message contient des précisions quant aux futurs revenus à savoir une rétribution de 19 cts/kWh soit aujourd'hui l'équivalent de CHF 290'000.00/an. M. Roulin est partiellement satisfait de cette réponse.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 521'000.00 TTC pour la participation communale au remplacement de l'installation Couple Chaleur Force (CCF) de la STEP de l'ERES est accepté à l'unanimité.

5. OCTROI D'UNE AUTORISATION DE DEPENSE DE CHF 260'000.00 POUR DIFFERENTES ACTIONS DE RELANCE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE SUITE AU COVID-19 – MESSAGE NO 115

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M. Carlo Bonferroni, rapporteur de la Commission financière, relève que cette dernière, lors de ses séances des 8 et 17 juin et lors de la réunion avec le Conseil communal du 17 juin, a étudié le message 115 d'abord sur l'aspect financier et ensuite sur la pertinence et l'adéquation du montant budgété au but recherché par le message. La Commission, dans son ensemble, relève les points suivants :

- Le titre du message est trompeur. Le message propose, d'une part, une activité dans le futur proche qui aurait été réalisée de toute façon et, d'autre part, la création d'un poste qui n'aura d'effet que l'an prochain au mieux, alors que les mesures Covid sont déjà presque du passé ;
- Les deux sujets sont de plus totalement disjoints l'un de l'autre, preuve en est que leur financement passe par des comptes bien séparés. Cet amalgame de sujets a été critiqué dans le passé et doit cesser. La position de la Commission sur les deux propositions peut être résumée ainsi :
- CHF 60'000.00 pour développer une promotion dans la ville c'est acceptable car il faut bien faire une action pour promouvoir la destination d'Estavayer auprès des visiteurs potentiels ; il y aura certes des touristes cet été mais peu d'activités. La Commission est favorable à cette dépense malgré le fait que les retombées pour les commerces locaux soient faibles. A ce sujet, elle aimerait savoir exactement ce que le terme « commerces locaux » recouvre, une liste serait-elle à disposition ?

DATE : 23 JUIN 2020 – 20h00

- Un poste en CDD pour gérer les projets de mise en œuvre de mesures touristiques prônées dans le rapport du Professeur Babey n'est pas réaliste. En effet, la Commission juge qu'un tel poste doit être fixe afin de pouvoir travailler en profondeur à la mise en place des projets, à la coopération de tous les intervenants du tourisme et à la gestion des événements avec des ressources et un horizon-temps adéquats à une telle tâche. De plus, elle pense que la personne capable d'assumer cette responsabilité n'acceptera probablement pas une tâche d'une telle ampleur sur un laps de temps court et limité. De plus, elle ne sera probablement pas recrutée et opérationnelle avant 2021. La Commission est d'avis que ce poste doit être permanent et porté au budget 2021.

En conclusion, la Commission financière recommande au Conseil général de déposer une motion d'amendement pour enlever le poste de CHF 200'000.00 du message. Dans ce cas, elle recommande l'acceptation de la dépense de CHF 60'000.00 concernant l'activité touristique à thème médiéval et dans le cas contraire, elle recommande au Conseil général de rejeter en totalité ce message.

M. Samuel Ménétreay, rapporteur du Conseil communal, se permet de faire une introduction un peu plus longue que d'ordinaire mais pense que cela en vaut la peine compte tenu de la spécificité de ce message qui a fait débat au sein des groupes. Il est convaincu que chacun a lu attentivement le message présenté mais comme celui-ci était dense et contenait une multitude d'informations, il se permet de revenir sur les éléments principaux ;

- Le message est séparé en deux parties distinctes, une touristique et une économique, qui s'inscrivent par contre toutes deux dans une volonté d'accompagnement à la relance économique suite au Covid. Le Conseil communal a pris note, lors de la dernière séance du Conseil général, de la demande de ne pas présenter un message concernant plusieurs objets. Celui-ci est particulier puisqu'il s'agit de deux aides en lien avec la relance suite au Covid. De plus, compte tenu des délais rapprochés entre les deux séances, le message était déjà bouclé lors du dernier Conseil général ;
- La première partie est une aide immédiate au tourisme par un don de CHF 60'000.00 à l'Office du tourisme pour la mise sur pied d'une nouvelle attraction touristique pour faire revenir les touristes à Estavayer dès cet été. Si on veut mettre en place cette attraction pour cet été, la décision sur ce don doit être prise ce soir (et il ne faut pas renvoyer ce message). L'Office du tourisme est en discussion avec la COREB et avec la NPR pour un soutien pour ce projet. L'Office du tourisme Payerne-Estavayer et région a développé un produit qui s'appelle « Explorez le Moyen-Âge » et qui contiendra une attraction intitulée Le Tombeau de la Reine Berthe à Payerne et La Quête d'Humbert le Bâtard à Estavayer-le-Lac. La Municipalité de Payerne a demandé un crédit au Législatif payernois pour ce projet. Cela serait un bel atout pour la région de pouvoir proposer dès cet été ces deux attractions sur ces deux sites ;
- La deuxième partie du message, le montant de CHF 200'000.00 demandé pour créer un poste de chargé de mission, est de la promotion économique. Cela fait de nombreuses années que des discussions sont en cours sur la vitalité économique du centre-ville d'Estavayer-le-Lac. Il y a déjà eu par le passé des analyses et des rapports auxquels aucun suivi n'a été donné. C'est une volonté du Conseil communal, qui est bien présente dans son programme de législature, de développer le centre-ville. C'est dans ce cadre que l'étude participative sous forme d'ateliers avec les commerçants a été menée. Il ne va pas revenir sur le résultat de ces ateliers qui est bien détaillé dans le message et qui est disponible sur le site Internet. Le Conseil communal trouve les résultats de cette étude intéressants et propose, une fois n'est pas coutume diront certains, au lieu de classer cette étude dans un tiroir, d'essayer de faire quelque chose et de mettre en œuvre les mesures proposées. Cela fonctionnera peut-être, il l'espère, ou alors pas, mais on aura essayé. Il est certes plus facile d'attendre et de ne rien faire que d'être proactif et être sous le feu des critiques mais le Conseil communal a décidé de prendre ce risque. Ce qui est sûr, c'est que si la Commune ne crée pas ce poste de chargé de mission, personne ne le fera à sa place. La COREB joue un rôle important dans la promotion

DATE : 23 JUIN 2020 – 20h00

économique mais au niveau régional et la Société de développement et l'Office du tourisme ont un rôle touristique pour faire venir des touristes à Estavayer-le-Lac et pas un rôle de promoteur de l'économie locale. Pour information, Neuchâtel et Porrentruy disposent d'un tel poste et le Conseil communal de Bulle étudie cette possibilité. Cela leur a d'ailleurs été suggéré par le Conseil général lors d'une dernière séance, en lien avec la problématique du Covid ;

- Il est vrai que, sans le Covid, le poste aurait peut-être été mis au budget 2021. Mais le Conseil communal a estimé qu'il était judicieux d'anticiper le choix du Conseil général de créer ce poste, notamment suite à la crise que vient de traverser la branche ou encore en prévision des travaux à venir. Cela semble en effet le bon moment qu'une personne puisse se consacrer pleinement à développer l'attractivité commerciale du centre-ville en collaboration avec les commerçants, que ce soit pour créer un marché, pour mettre en place un système de fidélisation de la clientèle ou encore pour mener les autres actions telles que décrites dans le message. Le Covid, qui a freiné la société dans bien des aspects pendant plusieurs mois, a donc joué dans ce cas un rôle d'accélérateur ;
- Il précise enfin les impacts financiers. Comme cela est inscrit dans le message, les montants demandés ne sont pas des investissements mais auront des impacts financiers uniquement sur les comptes de fonctionnement. Le don à l'Office du tourisme viendra en dépassement du budget 2020, tout comme les salaires 2020 du chargé de mission. Pour ce poste, le solde de son salaire sera mis aux budgets 2021, respectivement 2022 pour arriver aux deux ans de CDD ;
- Il réagit également à la remarque de la Commission financière relevant qu'il n'est pas judicieux de mettre ce poste en CDD. Beaucoup d'administrations, beaucoup de grandes entreprises et la Confédération agissent souvent par CDD sur projet. Dans ce sens, il lui semble justement qu'une Commune de la taille d'Estavayer doit commencer à travailler par projet et engager des gens très spécifiques pour des projets spécifiques qu'ils pourront mener à bien car ils ont les outils et connaissances pour y arriver.

M. Dominic Catillaz, au nom du PDC, constate, sur la base des informations reçues dans le message, que deux demandes distinctes sont présentées. La première concerne la relance touristique avec des mesures efficaces, réalisables à court terme et attrayantes pour le public et grâce auxquelles les commerçants profiteront également, ce qui correspond au titre du message « suite au Covid-19 » et qui va dans la direction de la demande que le PDC avait faite lors du dernier Conseil général. Elle doit présenter une image positive envers les commerçants. La deuxième concerne la relance économique, concrétisée selon le Conseil communal par la création d'un poste de travail en CDD pour un chargé de mission. Celle-ci, plus conséquente, doit faire l'objet d'une réflexion plus poussée. De nombreuses explications ont été reçues, une étude vient d'être terminée qui démontre – il cite - l'importance de la création d'un groupe de travail multipartite comme élément-clé sans lequel la mise en œuvre des projets proposés sera probablement compromise ! On voit donc que ce n'est pas juste l'engagement d'un chargé de mission qui va résoudre les problèmes relevés. Le PDC estime donc que cette demande de CHF 200'000.00 annoncée comme relance économique ne correspond pas à la demande actuelle d'une action rapide. Un travail d'équipe devra être fait pour préparer correctement la mise en place des différentes mesures, y compris l'engagement d'une personne. Cette demande n'a pas forcément place dans ce message et il faut éviter de donner une image négative à la population par un engagement précipité. C'est pourquoi le PDC présente une contre-proposition ou amendement pour le message 115 qui ne conserve que la première mesure, soit l'octroi d'un montant de CHF 60'000.00 de relance touristique comme contribution à l'Office du tourisme pour la mise en place d'une nouvelle attraction touristique dès cette année. La deuxième demande initiale doit faire l'objet d'un autre message avec éventuellement des mesures en corrélation avec l'étude effectuée et est donc retirée du message 115. Concernant le financement, le montant de CHF 60'000.00 sera financé par les liquidités courantes ou l'emprunt, le cas échéant au meilleur taux du marché. Le montant de CHF 60'000.00 sera porté à charge du compte 830.352.00, en dépense

DATE : 23 JUIN 2020 – 20h00

extrabudgétaire pour l'année 2020. Merci de tenir compte de ces remarques et de soutenir cette contre-proposition. Parallèlement à cette demande, il souhaite connaître comment le montant de CHF 10'000.00 a été défini ? Sera-t-il suffisant ? Si non, il propose qu'il soit augmenté selon la demande avec une information à la Commission financière puis dès que possible au Conseil général. Une liste des commerces dans lesquels les bons seront valables devrait être annexée aux bons. Il estime que seuls les commerces de toute la Commune d'Estavayer qui ont dû fermer durant le confinement devraient pouvoir participer à l'action. Les commerces – comme par exemple la distribution alimentaire – qui sont restés ouverts et ont continué à travailler ne devraient pas y participer.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, tient à préciser que les CHF 60'000.00 demandés sont dans le but de verser cette somme et donner une délégation de compétence à l'Office du tourisme. Le Conseil communal n'aura pas la maîtrise de cette dépense. Le montant des CHF 10'000.00 a été proposé par l'Office du tourisme. Si ce montant de CHF 60'000.00 est accepté ce soir, l'Office du tourisme s'organisera avec celui-ci pour répondre à la demande de revitalisation. Concernant la demande de splittage de ce message, il relève que le Conseil communal présente ce soir ce message car il est convaincu que les deux éléments sont des mesures Covid. Il rappelle la demande faite par un Conseiller général lors de la dernière séance de porter une attention particulière à la problématique du début des travaux en vieille-ville. Ce début des travaux est prévu cet automne. Effectivement, on pourrait dire que ce n'est pas forcément une aide Covid puisque cette proposition d'engager un CDD serait venue mais le mouvement a été justement accéléré parce que cela permettra d'atténuer l'impact Covid et en même temps l'impact de la fermeture des routes. Il faut voir cela comme un investissement en vue de la revitalisation des commerces. Aujourd'hui Payerne est en souffrance, Estavayer est en souffrance. L'attentisme n'a jamais payé. Il demande vraiment au Conseil général d'avoir l'esprit ouvert et un esprit d'investisseur. Plusieurs études ont été mises dans des tiroirs par le passé. Lors de la fusion, M. Ménétrety et lui-même ont découvert ces dernières dormantes et aujourd'hui il est demandé au Conseil général de ne pas leur demander de remettre une étude supplémentaire dans un tiroir. Les commerçants sont demandeurs d'aide communale et aujourd'hui les Autorités ont la réponse. Il y a une légère prise de risque effectivement mais il faut voir cela comme un redémarrage de l'économie au bon moment. Le Conseil communal reste à disposition pour d'éventuels compléments. M. Chassot espère que les Conseillers généraux vont changer d'avis car il sait que nombreux d'entre eux sont favorables au splittage de ces montants mais le Conseil communal maintient sa proposition.

Mme Christine Duc, au nom du Parti socialiste, informe que la majorité de celui-ci soutient la contre-proposition du PDC. Il demande également que dans le projet de relance touristique les bons-cadeaux soient directement achetés par l'Office du tourisme chez les différents commerçants locaux plutôt que de donner des bons de valeurs à utiliser dans n'importe quel commerce de la Commune.

M. François Julmy, Conseiller général, informe que lors de la séance de préparation du Conseil général d'hier, il était tout à fait d'avis de splitter ce message car tout n'était pas clair pour lui concernant l'engagement de cette personne en CDD. Après avoir entendu les diverses explications ce soir, l'idée de splitter ce message et de prévoir le montant de cet engagement au budget 2021 ne lui paraît pas opportune. Cette personne serait engagée au printemps 2021 donc sans efficacité pour le printemps et l'été 2021 ; il pense dès lors que ces trois ou quatre mois de report ne servent à rien. Il estime que donner aujourd'hui cette impulsion de CHF 260'000.00 est claire, cette personne doit être engagée. Elle pourra commencer à travailler avec la première partie de la Rue de l'Hôtel de Ville qui sera en travaux et ensuite définir comment elle devra travailler pour la deuxième partie qui sera fermée par la suite afin de soutenir les commerces. Il revient dès lors sur sa position et encourage le Conseil général à accepter le message tel que proposé aussi pour montrer un geste du Conseil général de soutien aux commerçants. Comme déjà dit, il est difficile de savoir combien donner équitablement à chaque entreprise en fonction de chaque situation liée au Covid, là il s'agit d'un engagement global qu'il convient de soutenir selon lui.

DATE : 23 JUIN 2020 – 20h00

Mme Emilia Vorlet, Conseillère générale, relève qu'elle était également indécise par rapport à ce message. Suite aux informations reçues lors de la séance de groupe et ce soir, les choses sont beaucoup plus claires à l'heure actuelle. Ce poste aurait peut-être de toute façon été prévu sans le Covid mais ce dernier a accéléré les choses, ce qui n'est peut-être pas néfaste. Cette pandémie, néfaste, a peut-être donné là un peu de positif. Pour une fois que les choses se construisent ensemble avec l'Office du tourisme, la COREB, il faut les encourager. Elle trouve dommage que le Conseil communal soit frileux ce soir pour ce montant. D'autre part, la Commission financière relève qu'il faut faire attention aux dépenses communales et là il est proposé un CDD sur deux ans. Cela veut dire que l'on veut faire des choses précises, amener des choses dans un laps de temps court, essayer de travailler ensemble pour avoir des résultats et pas l'engagement de quelqu'un sur une longue durée, une étude mise dans un tiroir sans suite. Le CDD proposé est sur deux ans, il devra peut-être être prolongé par la suite en fonction de ce qui se passe, personne ne peut le savoir, mais cela permettra d'avoir cette marge de manœuvre et peut-être faire les choses différemment. Elle engage dès lors le Conseil général à voter favorablement à l'entier du message présenté.

M. Marco Bezzola, Conseiller général, estime qu'une interruption de séance serait opportune afin que chaque groupe puisse se réunir et déterminer sa position, le cas échéant, suite aux différentes interventions de ce soir.

M. le Président interrompt la séance pour quelques minutes. Lors de la reprise des débats, 58 Conseillers généraux sont présents dans la salle, de telle sorte que la majorité est à 30.

M. le Président constate que ce message suscite des réactions passionnées de la part de tous les groupes. Avant que le vote puisse avoir lieu, il souhaite donner la parole encore à quelques intervenants afin d'obtenir les positions des différents groupes qui ne se sont pas encore exprimés ainsi que pour la Commission culture-tourisme.

M. Jean-Marc Berset, Conseiller général, remarque que le Conseil communal est très soucieux et favorable à la redynamisation du commerce en centre-ville. Il le félicite et soutient l'initiative. Cependant, lorsqu'il a pris connaissance de l'intitulé du message, des différents arguments d'études ou de rapports datant de 2011 à 2019, il se demande pourquoi utiliser le Covid-19 dans cet intitulé. Il est vrai que, pendant cette période de semi-confinement suite au coronavirus, aussi bien les citoyens que les commerçants ont subi une perte du pouvoir d'achat ou du chiffre d'affaires. Il pense que d'autres mesures plus ciblées sur les commerces et la population seraient mieux adaptées pour une relance rapide de l'économie suite à ce fléau. Pour sa part, cette prise de conscience des acteurs politiques et économiques doit impérativement impliquer les citoyens de la Commune, ces derniers doivent être les premiers acteurs du tourisme dans le centre-ville. Un élan qui doit, pour redonner au centre-ville son attractivité, conjuguer plusieurs problématiques d'aménagement, d'urbanisme, de politique de la ville, de mobilité et d'équilibre commercial. Les commerçants ont, de fait, un rôle important à jouer auprès de leur clientèle et doivent précisément axer leurs efforts sur des offres de produits et de services. L'offre commerciale doit être adaptée aux attentes et aux besoins des consommateurs. A l'ère de l'e-commerce, il est convaincu que le relationnel est le facteur différenciant pour le commerce offline. Il est donc temps aussi de remettre l'accent sur l'interaction entre le consommateur et le personnel de vente. Car le cœur du commerce reste l'humain ! Afin d'encourager les citoyens et les touristes à consommer local, il fait part des quelques pistes qui lui ont traversé l'esprit. L'aménagement de l'espace public, l'accessibilité, les horaires d'ouvertures, le tourisme, l'atmosphère générale sont des atouts. Le but n'étant pas uniquement de redynamiser le commerce, mais de redonner aussi aux gens l'envie de consommer au centre-ville, les premiers clients des commerces urbains étant bien évidemment les habitants locaux. Afin d'inciter les citoyens à consommer local et de soutenir les commerçants, il serait judicieux, par exemple, de proposer des rabais

DATE : 23 JUIN 2020 – 20h00

dans les différentes enseignes, d'offrir la gratuité du transport avec le p'tit train si l'utilisateur est en possession d'une quittance d'un commerce local, faire la promotion des commerçants sur le site Internet, d'offrir une page publicitaire dans le journal communal, mettre à disposition des citoyens des bons d'achats à faire valoir chez les commerçants locaux, proposer des rabais sur certaines taxes communales, bien entendu la gratuité des parkings en périphérie pendant les heures d'ouvertures des commerces, etc. Pour affiner et développer ces différentes propositions, il pense que la Commission du tourisme pourrait être activée et consultée, le groupement des commerçants doit aussi être inclus afin d'apporter ses réflexions sur les différentes propositions ; il est bien connu que 20 cerveaux sont plus prolifiques que 7. Comme chacun l'aura compris, cette liste n'est pas exhaustive, mais tous ces investissements permettraient une relance rapide dans une conjoncture quelque peu compliquée, les retombées financières seraient également bénéfiques à la Commune.

M. Samuel Ménétreay, rapporteur du Conseil communal, en écoutant l'intervention de M. Berset entend une partie du rapport établi par le Professeur Babey et passablement de pistes qui ont été évoquées par les commerçants eux-mêmes et par les Conseillers généraux faisant partie de la Commission culture-tourisme qui étaient présents aux ateliers. Effectivement, toutes ces idées sont éminemment belles mais elles méritent déjà un consensus de la part des acteurs, toutes ne pourront pas être mises en place car certaines sont dissidentes les unes des autres. Par contre, il faut des bras pour mettre tout cela en place. Il demande au Conseil général de réagir maintenant car le Covid est passé par là et a ralenti énormément le système économique de la région, particulièrement par la fermeture de certains commerces et en même des travaux de réaménagement de rues arrivent ; ils sont peut-être un frein pour un temps mais surtout une ouverture pour le futur. Et c'est maintenant qu'il faut choisir d'engager cette personne car si on reporte, on arrivera à un engagement en juillet 2021 ce qui veut dire qu'elle entrera pleinement en fonction lors de la deuxième phase des travaux de réaménagement en ville et on aura déjà perdu une longueur d'avance. On réagira au lieu d'agir. Il souligne que les commerçants sont pour la solution proposée ce soir. Elle a été présentée lors de l'assemblée de la SCAVE et a reçu un très bon accueil. Après un contact avec le Président de la SCAVE, ce dernier lui a confirmé qu'il pouvait transmettre ce soir la position de cette dernière à savoir que son Comité est tout à fait favorable à cette solution et que l'assemblée y a réagi très favorablement également. Il se sent dès lors appuyé par les commerçants dans ce sens. Quant au groupe de travail dont a fait mention M. Catillaz, le Conseil communal aurait aimé pouvoir faire les deux en même temps, par contre le Covid est arrivé et a empêché les réunions. Plutôt que d'attendre et de se réunir plusieurs fois pour définir une marche à suivre et enfin engager quelqu'un qui pourrait mettre en place les mesures nécessaires, le Conseil communal a décidé de proposer ce poste directement. Agir au lieu de toujours repousser. Les commerçants sont pour et attendent le soutien communal depuis très longtemps. Il encourage le Conseil général à accorder ce soutien et de prendre le marchepied du Covid. Si pour certains le titre du message est trompeur, il peut entendre cette remarque même si ce n'était pas la volonté de ce message.

M. Claude Sambou, au nom de la Commission culture et tourisme, informe que cette dernière s'est réunie et a débattu du message 115. Après discussion, il en est sorti que le message est une bonne opportunité pour redonner un coup de main aux commerçants de la ville par une première action à court et moyen terme avec un retour rapide au moyen du jeu proposé et une deuxième à moyen terme avec l'engagement d'un coordinateur. Pour rappel, la Commission a participé aux ateliers qui ont permis de travailler à l'élaboration du contenu de la deuxième partie du message. La position de la Commission est donc la suivante ; elle soutient la première partie du message à savoir CHF 60'000.00 pour la mise en place du jeu mais il n'y a pas eu d'unanimité sur la deuxième partie, soit l'engagement d'un coordinateur.

DATE : 23 JUIN 2020 – 20h00

Mme Christine Duc, au nom du Parti socialiste, informe que ce dernier revient sur sa position. Le Conseil communal a été convaincant ce soir, plus que dans son message. Par contre, le Groupe socialiste propose un CDD d'un an renouvelable l'année suivante si la personne engagée donne satisfaction. Cela se fait régulièrement au niveau cantonal et pourrait être appliqué à l'échelle de la Commune. Par contre, la position du PDC par rapport au fait de soutenir uniquement les commerçants qui n'ont pas pu ouvrir durant le Covid n'est pas partagée. Cela exclurait les boulangers et les bouchers qui sont des artisans et pour soutenir leurs efforts tout au long de l'année, le Groupe ne souhaite pas de discrimination à ce niveau-là. A **M. le Président** qui demande si la proposition d'un CDD d'un an renouvelable pour une année est une contre-proposition ou un amendement, **Mme Duc** répond par la négative, il s'agit uniquement d'une proposition faite au Conseil communal.

M. Romain Lambert, Conseiller général, demande si le Conseil communal a tenu compte, pour l'élaboration de ce message, des rapports faits en 2009 par M. Ackermann et en 2018 par des élèves de l'Ecole hôtelière, rapports qui tenaient compte d'une étude sur l'attractivité et sur la manière de booster l'attractivité touristique d'Estavayer.

M. Samuel Ménétrey, rapporteur du Conseil communal, répond qu'il a pris connaissance du rapport de M. Kaufmann (non Ackermann) de l'EPFL, en entier et ce dernier a été transmis au Professeur Babey qui en a également pris connaissance. Ils sont arrivés à la conclusion qu'il fallait refaire des ateliers pour questionner des problématiques actuelles. Cette étude n'était pas totalement obsolète mais à l'époque le smartphone n'avait pas encore développé tous ses effets, l'e-commerce n'était pas là. L'étude de l'Ecole hôtelière a également été transmise et étudiée ; il y avait moins d'éléments pertinents en termes de commerces. Il profite d'avoir la parole pour relever le fait que développer le tourisme c'est déjà développer un secteur économique. On a parlé d'économie et de trouver des rentrées supplémentaires pour Estavayer qui est un pôle touristique cantonal. Si on fait venir le touriste, on fait venir des gens qui s'enrichissent ailleurs et viennent s'appauvrir ici. Si on choisit de mettre un délégué aux commerces qui peut créer plus de circuits courts, plus d'économie locale, on évitera que des gens qui s'enrichissent ici aillent s'appauvrir ailleurs mais enrichissent d'autres personnes d'ici, donc on favorisera une économie circulaire.

M. Jocelyn Rey, au nom du Groupe PLR, informe qu'après de longues discussions, il en ressort que le message n'est pas clair. En effet, il contient deux objets différents. En aucun cas, les CHF 200'000.00 demandés ne sont une relance économique. Le Groupe PLR demande un amendement pour cet objet. Il serait judicieux de venir en septembre avec un nouveau message pour ce poste, avec un cahier des charges clair et détaillé, en stipulant le genre de personne à engager. La relance touristique comme contribution à l'Office du tourisme de CHF 60'000.00 ne pose aucun problème au Groupe PLR. Il est relevé qu'il est dommage de recevoir des informations ce soir qui auraient peut-être fait changer la position du Groupe.

M. Thierry Roulin, au nom du Groupe Vernay, relève qu'il est divisé depuis que ce message est discuté, preuve que les positions peuvent changer. Ils sont divisés sur la forme et non sur le fond. Beaucoup de Conseillers généraux sont favorables à ce poste, mais discutent la forme. Ce soir, le Conseil général peut accepter ce message ou séparer les deux montants. Pour sa part, il peut donner que son avis : il estime que le Conseil général peut soutenir le Conseil communal et lui faire confiance ou peut s'entêter dans des discussions de forme alors que le fond a convaincu tout le monde. Après ces propos, le Groupe Vernay sera probablement encore divisé, comme le reste de l'assemblée.

DATE : 23 JUIN 2020 – 20h00

M. le Président donne la parole à M. Catillaz en lui demandant de dire lors de son intervention s'il maintient ou non l'amendement annoncé lors de sa première intervention. **M. Dominic Catillaz** a pris note de toutes les informations données mais reste sur sa position. Cette demande de CHF 200'000.00 pour créer un poste dans ce message n'est pas ce qu'attendait l'intervention faite par son parti lors du dernier Conseil général. Cette personne engagée devra encore faire un gros travail avant de pouvoir aider les commerçants. Il n'y a pas urgence à cet engagement. Cette personne aura du travail si elle est engagée un jour. Par contre, la Commission financière a demandé de faire très attention aux dépenses communales et il voit que certains ont la mémoire un peu courte. Il estime que l'on doit se précipiter lentement. Il maintient dès lors la contre-proposition de garder les CHF 60'000.00. Sur le fond par rapport à la proposition du Parti socialiste sur les commerces bénéficiaires des bons, il ne s'y oppose pas. Il ne va pas prendre le travail de l'Office du tourisme qui va gérer cela. Il soutient également les propositions données par M. Berset. Il est toutefois quelque peu déçu par une levée de séance pour ce genre de discussion ; il aurait préféré que chacun individuellement prenne son initiative et vienne donner son avis au micro. Si à chaque fois qu'un sujet fait débat par l'une ou l'autre partie, il y a une interruption de séance, les séances vont durer.

M. Cyrille Gassmann, Conseiller général, voit l'évolution des positions au fur et à mesure des débats. Il soutient les propos de M. Roulin. Il ne faut pas s'arrêter sur la forme car quand cette dernière frustre, il y a tendance à moins approfondir le fond. Sa crainte principale au début était la création d'un poste « usine à gaz » mais, après avoir entendu les informations de ce soir, il a vraiment l'impression que c'est une idée mûrie par le Conseil communal et il estime qu'il faut lui faire confiance ; le Conseil communal va encadrer ce poste afin d'avoir des résultats concrets. La garantie à 100% lors de prise de décision n'existe pas mais il faut aller de l'avant. Les études qui dorment dans les tiroirs, c'est terrible. Il encourage dès lors le Conseil général à accepter le message tel que proposé.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, apporte encore quelques précisions. Concernant la liste des commerçants, le Conseil communal y a travaillé. Depuis le début du Covid, le Conseil communal se réunit deux fois par semaine afin de trouver des solutions. La liste des personnes – groupements devant recevoir des aides a été longuement débattue, c'est impossible de déterminer cela équitablement. Le Conseil communal a dès lors décidé de donner des aides sous une forme différente. Concernant la proposition du Parti socialiste d'engager un CDD d'un an renouvelable, le Conseil communal a pris note de celle-ci et va l'étudier. Il apprécie cette séance du Conseil général qui a amené un grand débat ce qui peut perturber certains parce qu'il y a des changements de positions. Heureusement que cela puisse se passer ainsi. Si les séances du Conseil général devaient devenir stériles, on pourra les faire par correspondance. Les mots d'ordre, peut-être, ne sont pas inutiles durant les séances de groupes ; la Commission financière ainsi que les membres d'autres Commissions retransmettent les informations reçues. Il est très content d'avoir vu le débat de ce soir. C'est un appel aux prochains Conseils généraux, il faut laisser l'ouverture aux débats, ne pas arrêter les idées.

M. le Président informe que le Conseil général va passer au vote. Il explique la manière de procéder conformément à l'article 49 al. 5 du ROCG. Le premier vote va porter sur la proposition de message du Conseil communal. Si celui-ci est accepté, il n'y aura pas d'autre vote. S'il est refusé, le Conseil général passera au vote sur la contre-proposition de M. Catillaz. Si elle est acceptée, elle entrera en vigueur et si elle est refusée, l'entier du message sera considéré comme refusé. Aucune remarque, ni demande de complément d'information sur le mode de vote n'est faite.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'une autorisation de dépense de CHF 260'000.00 pour différentes actions de relance économique et touristique suite au Covid-19 est accepté par 31 oui, 25 non et 2 abstentions.

DATE : 23 JUIN 2020 – 20h00

6. OCTROI D'UN CREDIT DE CHF 370'000.00 TTC POUR LES ETUDES LIEES A LA CONSTRUCTION DE TROIS TERRAINS DE FOOT AU LIEU-DIT « LA MALADEIRE » - MESSAGE NO 116

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M. Nicolas Giacomotti, au nom de la Commission de la zone sportive, souligne, comme tout le monde l'a compris suite aux rapports de la Commission de la zone sportive et celle de l'Aménagement du territoire ainsi qu'après la présentation faite lors du dernier Conseil général, l'ensemble de ces deux Commissions est favorable à l'octroi de ce crédit et encourage le Conseil général à le voter. Les membres de ces deux Commissions sont à disposition en cas de questions.

M. Beat Scheibli, rapporteur de la Commission financière, relève que lors de la discussion de ce crédit au sein de cette dernière, la première réaction fut bien évidemment « quoi, à nouveau un crédit d'étude ? ». Si dans le passé, quelques-uns de ces crédits d'études semblaient manquer de pertinence, celui-ci par contre paraît tout à fait compréhensible. La construction de nouveaux terrains de foot, à l'extérieur de la ville, s'avère être une des pièces-maîtresses du nouveau concept de réseau régional de sport. Cela fait des décennies qu'on en parle et que des projets, plus ou moins concrets, se succèdent. On a besoin de ces terrains de foot et il faut saisir cette opportunité unique. Cette dépense est le prix à payer pour enfin les concrétiser. A une grande majorité des membres présents, la Commission financière préavisé donc favorablement l'octroi de ce crédit d'étude.

Mme Marlis Schwarzentrub, rapporteur du Conseil communal, aurait aimé ce soir donner un carton d'invitation pour l'inauguration de cette pièce du puzzle du réseau sportif de la région. Malheureusement, elle l'a entendu, le Conseil communal demande un crédit pour une nouvelle étude mais comme cela a été dit autant par la Commission financière que par les deux Commissions réunies, cette étude est vraiment indispensable. L'une des pièces-maîtresses de ce réseau sportif régional, ce sont les terrains de football qui nécessitent beaucoup de place, qui doivent aller en SDA (surface d'assolement) et pour cela il faut pouvoir établir un dossier qui tienne la route pour justifier l'utilisation de ces surfaces. Elle invite le Conseil général à soutenir ce projet, elle pense qu'il pourra aboutir assez rapidement si on ose croire les dires du Conseil d'Etat. Elle reste à disposition en cas de questions ou remarques et comme cela concerne également l'aménagement du territoire, M. Eric Rey, Conseiller communal est également à disposition.

Mme Sylvie Hasler, au nom du Groupe PDC, relève que ce dernier, à l'unanimité, soutient ce crédit pour les études liées à la construction de trois terrains de football. 10, 20 30 ans que l'on parle de nouveaux terrains de foot à Estavayer, cela fait longtemps qu'il s'agit d'une urgence pour la Commune chef-lieu de la Broye. Une nécessité pour la formation des jeunes et le développement sportif. Même très partiellement rénovées, les installations ne correspondent plus du tout aux normes et standards actuels. La situation des terrains des Grèves est étriquée et ne permet aucun développement. De plus, l'accès par la ville n'est pas du tout favorable. Ce nouveau projet avec la construction de trois terrains complète très bien les installations footballistiques, déjà très occupées, existantes sur les autres sites de la Commune. Des synergies pourront certainement être trouvées. Le lieu-dit « La Maladeire » est un environnement et un cadre idéal pour la mise en place de ces trois terrains de football et de ses annexes de par sa surface et ses accès. De ce fait, le Groupe PDC est convaincu et invite le Conseil général à accepter ce crédit.

Mme Christine Duc, au nom du Groupe socialiste, soutient à l'unanimité ce crédit d'étude. Ce Groupe se réjouit de l'excellente collaboration entre les différentes Commissions et le Conseil communal et espère que d'autres projets verront le jour dans d'aussi bonnes conditions de travail et de communication.

DATE : 23 JUIN 2020 – 20h00

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit de CHF 370'000.00 TTC pour les études liées à la construction de trois terrains de foot au lieu-dit « La Maladeire » est accepté par 56 oui, 1 non et 1 abstention.

7. DIVERS

M. le Président donne la parole au Conseil communal pour des interventions, informations ou annonces.

M. Eric Chassot, Syndic, remercie pour l'excellent travail de ce soir. Il fait partie des heureux suite à la décision prise concernant le message no 115. Il peut garantir à ceux qui regrettent cette décision que le Conseil communal mettra tout en œuvre pour que tout le monde soit content de la réalisation à la fin. Il remercie les membres pour leur intérêt à la vie communale, c'est ensemble que cette Commune se construit et se construira. Aujourd'hui, les partis doivent commencer à constituer des listes pour les élections communales 2021, il faut aller chercher des personnes intéressées ; il faut de l'intérêt pas uniquement des noms pour remplir les listes. Il faut susciter cet intérêt, normalement la salle devrait être pleine ce soir. On est en période de pré-élections.

La parole est donnée aux Conseillers généraux. **M. le Président** rappelle, pour la bonne forme, qu'à la suite de trois interventions de Conseillers généraux, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.

M. Jean-Michel Bondallaz, Conseiller général, relève que le 12 juin, le Plan d'affectation cantonal des réserves naturelles sur la rive Sud du lac de Neuchâtel a été mis à l'enquête. La Grande Cariçaie est un trésor de biodiversité qui abrite plus de 1'000 espèces végétales et près de 10'000 espèces animales. Le plan à l'enquête traduit la préservation de ces richesses et la cohabitation avec l'activité humaine. Les premiers chalets de vacances, ayant plus l'aspect de grands cabanons, y ont été construits dès les années 1920, puis 1940. Le plan déposé à l'enquête prévoit le démantèlement de 119 d'entre eux sur le territoire fribourgeois, dont une quarantaine sur la partie de Font et trois sur Forel. Il n'est pas concerné par ces chalets, il parle ici comme défenseur du patrimoine communal. Ce patrimoine de plus de 70 ans s'intègre au mieux dans le paysage et ne péjore aucunement le développement de la faune et de la flore. Preuve en est les différents recensements fédéraux qui démontrent une évolution des plus croissantes depuis le milieu du siècle dernier. Les différentes ordonnances de protection des sites marécageux et des oiseaux migrateurs datent des années 90, soit plus de 40 ans après la construction de ces chalets. Chaque propriétaire paie env. CHF 2'500.00 par année à l'Etat, soit près de CHF 250'000.00 et env. CHF 30'000.00 à la Commune. Ces montants pourraient très clairement servir aux investissements et à l'entretien d'installations et d'équipements liés au tourisme doux sur les rives du lac et dans la Grande Cariçaie. La surface totale des chalets et des accès représente moins de 1/1000 de la surface totale. Incohérence et disproportion de démolir ces résidences de vacances qui ne nuisent à personne, ni à la faune, ni à la flore. D'un aspect touristique, uniquement pour la Commune d'Estavayer, en ne comptant qu'un mois d'occupation par année et quatre personnes en vacances, cela correspond à 5'400 nuitées. On manque cruellement de lieux de vacances, de chambres d'hôtels et d'hébergements. Certains propriétaires sont tout à fait ouverts à louer leur cabanon pour le tourisme doux, correspondant totalement au sens désiré par le Plan d'aménagement cantonal. Il est allé lui-même se rendre compte sur place ; les différents accès et les espaces autour des bâtisses sur les rives du lac donnent à tout un chacun la possibilité de s'y promener, de faire un pique-nique ou de s'y reposer. L'ensemble des chalets est un patrimoine à conserver et à valoriser. Un exemple de cohabitation entre nature et humains qui fonctionne à merveille. On a l'impression que le politique profite de cette mise à l'enquête pour démanteler ces chalets sur pilotis ; ce type d'habitat était déjà répandu au cours de la protohistoire, au néolithique et à l'âge de bronze et fait partie du patrimoine et rend beaucoup de monde heureux. Cette situation est plutôt une

DATE : 23 JUIN 2020 – 20h00

magnifique opportunité de cohabitation entre la nature et l'homme. Leur place ici n'est pas plus dérangeante que celle de la station d'épuration et de la ligne de chemins de fer. D'ailleurs, la Commune, avec beaucoup d'à-propos, propose de créer des chemins de promenades et des pistes cyclables dans cette zone. En conclusion, il demande au Conseil communal de prendre une position ferme pour la sauvegarde de ces chalets presque centenaires qui font partie de la culture et du patrimoine locaux. Il demande aussi au Conseil communal d'organiser un vote de consultation au Conseil général lors de sa prochaine séance.

M. Steve Pillonel, Conseiller général, relève que « Le coup de griffe de Gobio » du début du mois (dans lequel il a presque pu se reconnaître) lui a rappelé son intervention de l'année dernière au sujet de la place laissée aux vélos et à la mobilité douce en ville d'Estavayer-le-Lac et dans la Commune en général. On lui avait répondu que tout ce qui pourrait être fait rapidement le serait. Depuis c'est officiel, en Suisse, on va aussi vite que possible et aussi lentement que nécessaire. A sa connaissance, aucun changement n'est intervenu en plus d'une année. Il a donc l'impression qu'on va surtout aussi lentement que possible. On pourrait s'inspirer de l'article de La Liberté du 19 mai, lequel évoque l'urbanisme tactique qui présente l'avantage de prendre des mesures rapides, flexibles, avec des bricolages provisoires, en vue d'une transition. Cela collerait avec les promesses de l'année dernière, d'autant que l'été est là avec la perspective de vivre ses vacances en Suisse ; les touristes sont les premiers à se retrouver dans la situation de sens interdit illustrée par Gobio. Mettre un grand coup de pédale permettrait de promouvoir Estavayer sur le long terme et à peu de frais ! En Suisse, selon l'article, Genève l'a fait, cela est donc possible ! Dès lors sa question est : rien ne peut-il être fait rapidement à Estavayer ?

M. Conrad Castaldi, Conseiller général, a été interpellé par un citoyen concernant les bornes de recharge pour véhicules électriques installées sur l'espace public communal et demande comment une entreprise privée peut occuper des places de parcs publiques alors qu'il en manque cruellement dans la ville (par exemple à la Chaussée) et comment la Commune gère cela pour la mise à disposition de ces emplacements (location, intéressement à la consommation, etc). Sa seconde intervention concerne le minigolf. Sur les réseaux sociaux, la critique est vive concernant l'entretien qui laisse fortement à désirer et donne une image peu reluisante du bord de lac. Il ne pense pas que ce soit par manque de temps ou à cause de la météo de ces derniers mois que cet entretien n'a pu se faire. Il est bien conscient que la Commune n'est que propriétaire des fonds mais pourrait-elle tout de même rendre attentif le gérant de l'image qu'il renvoie à ses visiteurs ?

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Bondallaz que cette mise à l'enquête a lieu du 12 juin pendant 30 jours. Ce dossier est très émotionnel. Trois séances d'informations sont organisées par la DAEC dans cette salle, il en reste une. Il invite les personnes intéressées à s'y inscrire pour comprendre la composition de ce dossier. La séance d'hier soir se trouve sur Facebook car elle a été enregistrée. C'est assez affligeant de voir que finalement c'est un mécanisme lourd qui a été mis en place il y a maintenant plus de 30 ans et les propriétaires des chalets sortent de ces séances assez désespérés. Le Conseil communal a déjà pris position lors de l'examen préalable et a interpellé le Conseil d'Etat sur la pesée des intérêts dans ce dossier. Le Conseil communal examine actuellement en détails ce dossier durant sa mise à l'enquête, très certainement une intervention sera faite. Les chalets sont gérés par des droits supérieurs, la Commune n'est pas propriétaire de chalets, elle n'a que peu de moyens d'action à titre personnel à ce niveau. Par contre, il ne faut pas se laisser aveugler par la problématique des chalets. Cette mise à l'enquête a été faite dans le but de régler le problème des chalets mais l'Etat a profité de faire quelques petits arrangements, qualifiés de mineurs, concernant la perméabilité de la Grande Carrière. Là se joue un enjeu important. Petit à petit l'ultra-protection de l'écologie intervient à cet endroit, des chemins disparaissent, des zones deviennent interdites à la pénétration humaine et ces petits problèmes deviendront importants pour l'avenir. Aujourd'hui, tout le monde se focalise sur les chalets,

DATE : 23 JUIN 2020 – 20h00

les recours vont certainement permettre de les maintenir encore quelques années mais il faut aussi penser au reste. Il invite à consulter ces plans à l'enquête actuellement auprès des communes, de la Préfecture, au Canton et sur Internet et de prendre position de manière personnelle si nécessaire. Concernant le vote consultatif demandé par M. Bondallaz, il s'agit de la compétence du Conseil général. Il se trouve que lors de la prochaine séance du Conseil général, les jeux seront joués quant aux oppositions déposées.

M. le Président remercie M. le Syndic et informe que ce dernier point sera traité lors de la prochaine séance du Bureau du Conseil général.

M. Eric Rey, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Pillonel que le phénomène des aménagements en rapport à la mobilité douce est traité au travers de l'aménagement du territoire. Sur les plans qui montrent le réseau sportif à l'intérieur de la ville, chacun a pu constater une autoroute de mobilité douce qui est tracée. Ce sont des décisions d'aménagement du territoire mais au niveau réalisation, il s'agit d'un horizon lointain, cela peut-être 5, 10 voire 15 ans. Le PAL mis à l'enquête est actuellement en phase de traitement des oppositions : c'est une vision de la Commune sur 15 ans. Il ne faut pas se voiler la face, le traitement de ces oppositions va prendre un temps certain. Si on traite le point de la mobilité douce au travers de l'aménagement du territoire, on est certain que l'on aura de la difficulté à le fixer rapidement. Par contre les tactiques urbanistiques mentionnées par M. Pillonel sont des choses qui peuvent, tout en restant dans l'esprit du Conseil communal, être entreprises afin de faciliter la mobilité douce dans le cadre, par exemple, des travaux qui vont débiter au centre-ville. Concernant le fait que les cyclistes prennent les rues à contre-sens en ville, certainement qu'ils ne voient pas la signalisation en place. D'autre part, si cette dernière est augmentée, on se trouvera avec l'effet inverse. Au lieu d'avoir une ville patrimoniale, accueillante pour le touriste, on se retrouvera avec « panneaux-land ». Une des premières actions en route, c'est par le biais d'Estasympa : il s'agit d'un projet nommé « vélosympa », celui-ci essaie de déterminer des pistes, des possibilités d'actions qui sont transférées régulièrement au Conseil communal. Une journée d'action de promotion vient d'être acceptée par ce dernier. M. Rey entend bien la frustration de M. Pillonel sur le fait que ce dossier avance lentement mais si on regarde par rapport à l'aménagement du territoire, il y a pas mal de contraintes qui ralentissent son avancement.

M. Joseph Borcard, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Castaldi, que la Commune ne gère pas ces installations de bornes de recharge, c'est une société privée qui le fait. La Commune a proposé des emplacements qu'elle a acceptés. La Commune aurait pu participer financièrement à ce projet mais a préféré ne pas le faire en regard à la borne sise sur la Place Nova Friburgo qui a rapporté à la Commune en 2017 ou 2018 moins de CHF 3.00.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Castaldi concernant le minigolf qu'il prend acte de sa demande et le Conseil communal va veiller à ce que cela s'améliore rapidement.

M. François Julmy, Conseiller général, demande quelle est la position du dicastère du tourisme par rapport à l'impact de la potentielle perte des 5'400 nuitées qu'amènent les chalets, chiffre correspondant à l'équivalent du nombre de nuitées décomptées dans les chambres hôtelières pour l'année 2019.

DATE : 23 JUIN 2020 – 20h00

M. Thierry Roulin, au nom du Groupe Vernay, relève, suite aux récentes statistiques, que les vacances en camping-car sont une tendance cette année. Probablement ou certainement à cause des derniers événements liés à la situation sanitaire ou les restrictions de voyager à l'étranger qui ont favorisé les achats de camping-cars. Le Groupe Vernay constate une augmentation de ces véhicules spéciaux aux abords de forêts et sur les aires de repos de la Commune comme la Place des Trois-Chênes au-dessus du terrain de foot de Forel (du FC Montbrelloz) ou le Petit-banc à Autavaux par exemple. Selon la loi cantonale, le camping sauvage est généralement interdit dans le Canton. Il y a quelques exceptions, notamment pour dormir une nuit. Mais, lors du week-end de l'Ascension, des camping-cars ont élu domicile durant plusieurs jours à ces endroits empêchant l'accès à la place durant tout ce grand week-end. Il semble également qu'ils se passent le mot puisque les places sont maintenant régulièrement occupées et même au-delà. Le Groupe Vernay s'inquiète des nuisances que peut provoquer cette activité. Il a cherché quelques renseignements sur le site Internet de la Commune mais sans succès. Il a cinq questions:

1. Comment la Commune régleme cette activité ?
2. Quelles sont les places autorisées dans la Commune, plus précisément dans les villages ?
3. Ces places sont-elles limitées aux campings ?
4. Où trouver ces informations sur le site Internet de la Commune ?
5. Des panneaux de signalisation peuvent-ils diriger et informer les utilisateurs des camping-cars ?

Il n'est pas vraiment enchanté de voir ces véhicules spéciaux stationner librement sur la Commune sans un minimum d'encadrement.

M. Nicolas Giacomotti, Conseiller général, informe qu'il a été approché concernant le Plateau de la Gare et plus particulièrement au sujet du fameux passage à niveau. Il demande au Conseil communal d'étudier avec les CFF la réalisation d'un passage sous-voie pour supprimer le passage à niveau actuel. Il serait dommageable que les nouvelles constructions et les nouveaux aménagements du Plateau de la Gare et de Gare-Casino rendent la réalisation de ce passage sous-voie impossible. Ce message a pour but de prévoir afin de ne pas se retrouver, dans 35 ans, avec un passage à niveau dans une zone fortement urbanisée, comme cela est prévu. A noter que, d'après les informations reçues, les CFF y seraient favorables.

M. Samuel Ménétrey, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Julmy qu'effectivement 5'400 nuitées en moins ce n'est pas rien, c'est dommageable, c'est négatif à tous points de vue. Sur le plan du tourisme, le Conseil communal est déçu de cette volonté de supprimer ces chalets qui sont considérés comme touristiques. La position donnée à ce sujet a été faite par le biais de l'Office du tourisme parce que la Commune d'Estavayer en fait partie. Cela a été relayé au niveau de l'UFT qui a également relevé ce problème de diminution de nuitées liée à la disparition potentielle de ces chalets. Le secteur du tourisme ne peut pas interdire ces démolitions uniquement car il y aurait des nuitées perdues.

M. Samuel Ménétrey, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Roulin qu'il existe un flou juridique concernant les camping-cars. La première nuit est autorisée. Donc la politique communale est d'essayer de les pointer la première nuit et de les inviter à aller sur les lieux de campings sans pouvoir les obliger dans un premier temps, puis de les y obliger, voire de les amender si nécessaire dès le deuxième jour. Les places autorisées par la Commune sont surtout des campings sis sur son territoire et on se rend compte qu'à l'heure actuelle il y a effectivement un déficit de places à cet effet. Il faudra y remédier assez rapidement mais le Conseil communal est également tributaire d'autres éléments pour le faire. Pour les autres questions, il n'a pas tous les documents avec lui mais les transmettra directement à M. Roulin.

DATE : 23 JUIN 2020 – 20h00

M. Eric Rey, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Giacomotti que le passage routier sous-voie à l'Avenue de la Gare vers la Route de Lully a fortement préoccupé le Conseil communal lors de la législature précédente. En effet, lors des MEP successifs sur le Plateau de la Gare et Gare-Casino, ainsi que lors de l'élaboration du PAD de ce dernier secteur, l'opportunité de créer un tel passage a été analysée en profondeur. Il faut bien comprendre que ce passage à niveau est le seul point d'accès en ville qui permette le passage d'un véhicule d'une hauteur de 4,50m, un standard suisse et européen. Créer un sous-voie qui conserve ce gabarit imposerait de faire débiter les trémies de descente depuis la Route Saint-Pierre d'un côté, et au-delà de l'entreprise Charmag en direction de Lully. Une telle réalisation engendrerait d'énormes difficultés d'accès. Il faudrait trouver une solution pour accéder au secteur Gare-Casino, à la Gare, à la Place de la Gare, au Buffet, aux immeubles de la Route de Lully, à la Charmag. Cela nécessiterait un élargissement considérable de la partie roulante pour déterminer des circulations valables. Tout cela mis bout à bout fait exploser le coût de construction, devisé entre 36 et 40 mio à l'époque, hors de portée des finances communales. Enfin, il rappelle que cette route est communale et qu'aucune participation du Canton ou des CFF n'est accordée. La stratégie communale s'est donc fixée sur un élargissement du passage à niveau pour permettre la mobilité douce des deux côtés de la route et sur la création d'un passage inférieur pour les piétons qui emmènera les piétons à travers le quartier Gare-Casino vers la cité via un itinéraire de mobilité douce. Ce point d'entrée a été validé par le PAD et toute la procédure du concours d'architecture menée par les TPF et la Commune actuellement, pour faire sortir les premiers îlots de terre, s'appuie sur cette solution réaliste et économique. Pour la cadence de fermeture des barrières, il est évident que le déplacement de la gare marchandises permettra de réduire drastiquement le temps où les voitures devront patienter.

M. Steve Pillonel, Conseiller général, aimerait revenir sur la réponse donnée à son intervention. Il s'est probablement mal fait comprendre tant il ne parle pas d'autoroute et encore moins d'un agrandissement des panneaux « sens interdit ». Il s'agirait bien plus de rajouter un petit panneau en-dessous de ceux existants en indiquant une exception pour les vélos. C'est quelque chose qui se fait dans toutes les villes qui apprécient les vélos et s'il y a autant de touristes qui empruntent les rues staviacoises en sens inverse, c'est parce qu'ils viennent de Suisse allemande et chez eux, c'est autorisé. En plus, cela permet de limiter la vitesse des voitures et améliore aussi la sécurité des piétons. Ce sont des petites mises en œuvre qui pourraient être faites rapidement en attendant l'arrivée de l'autoroute de la mobilité douce qu'il saluera le moment venu. S'agissant de « vélosympa », il avait précisément évoqué la constitution de ce groupe il y a une année.

M. Dominic Catillaz, Conseiller général, demande au Conseil communal des précisions concernant l'achat de terrain annoncé dans les communications du début de séance. Il demande également si le 1^{er} août aura lieu cette année à Estavayer-le-Lac. Enfin, par rapport aux échanges eus avec le Comité de l'USL et différentes sociétés qui n'ont pas pu organiser leur loto ou leur repas de soutien en raison du Covid, au fait que les cotisations sont difficiles à récolter sans activité, les sponsors sont moins nombreux, il demande au Conseil communal, respectivement via la Commission des subsides du Conseil général et les budgets, de faire un effort afin de soutenir toutes ces sociétés locales qui auront des difficultés à boucler leurs comptes.

DATE : 23 JUIN 2020 – 20h00

M. Marco Bezzola, Conseiller général, informe que la Bénichon staviacoise aura bien lieu. Le Comité d'organisation va suivre avec intérêt l'évolution de la situation mais peut déjà informer que les 29 et 30 août prochains, la Bénichon staviacoise s'emparera d'Estavayer-le-Lac. La mouture sera un peu revue mais l'incontournable concours des moutardes et le marché seront de la partie. Les restaurants de la ville serviront leur menu de Bénichon traditionnel. Il n'y aura donc pas de cantine. Le 19^{ème} concours des moutardes de Bénichon se tiendra dans la matinée du samedi 29 août sous les arcades de la Place de l'Eglise. Les nombreuses moutardes seront alors évaluées par la Confrérie des moustardiens. Les résultats du concours seront proclamés le même jour aux alentours de 17h00 à un emplacement encore à définir. Seul bémol, la population ne pourra pas goûter à toutes les moutardes pour des raisons évidentes d'hygiène. Le marché artisanal aux saveurs de Bénichon s'étendra, durant deux jours, dans les rues pavées du bourg. L'Office du tourisme, la SCAVE et la Société de développement collaborent étroitement avec l'Association de la Bénichon pour que la fête soit belle, alors rendez-vous est donné à tout le monde, le dernier week-end du mois d'août.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Catillaz que le terrain en question est une partie du terrain du garage Cuomo (anciennement VW), sis à la Route de Payerne, le propriétaire étant vendeur uniquement de ce bout. Le Conseil communal a trouvé opportun de se porter acquéreur de ce terrain qui permettra de préparer la traversée de la mobilité douce prévue en direction de la Prillaz. Un droit de préemption d'une durée de 25 ans a également été négocié pour le solde de cette parcelle. Pour la Commune, c'est une parcelle intéressante d'un point de vue géographique.

M. Samuel Ménétreay, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Catillaz que le 1^{er} août aura lieu à Estavayer-le-Lac cette année mais sous une forme différente qu'habituellement. Cela ne se fera pas à la Place Nova Friburgo comme jusqu'à il y a deux ans, ni à la Plage communale, comme l'année passée, en tous cas pas sous la forme connue. Ce n'était pas possible de gérer cette manifestation en fonction des mesures sanitaires actuellement en place avec le Covid. Le Conseil communal étudie une variante pour cette manifestation. Il n'a pas ce soir encore toutes les informations nécessaires pour la communiquer. Le Conseil communal souhaite naturellement avoir un discours du Président du Conseil général. Ce dernier confirme que ce discours aura lieu ; dans le pire des cas un discours vidéo retransmis sur le site Internet de la Commune et sur les réseaux sociaux.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Catillaz que le Conseil communal a déjà pris quelques décisions pour aider les sociétés locales, notamment la non-facturation des salles durant la période concernée, les subsides attribués pour 2020 ont été versés même si certaines manifestations n'ont pas pu avoir lieu. Le Conseil communal a décidé de faire confiance aux sociétés dont la manifestation n'a pu se dérouler de faire une bonne gestion du montant reçu de la Commune. Le Conseil communal a également décidé d'étudier les demandes des sociétés qui pourraient être en difficultés mais à ce jour aucune société n'a demandé une telle aide particulière liée au Covid. Le Conseil communal invite les sociétés à le contacter dans un tel cas ; il aura une oreille attentive et cherchera des solutions avec elles. Il précise encore par rapport à ces aides liées au Covid, qu'à ce jour, le Conseil communal n'a reçu aucune demande d'aide directe de la part de sociétés, PME, industries ou autres situées sur la Commune. Le Conseil communal est à disposition. Peut-être que cela va venir, peut-être que certaines n'osent pas le faire, c'est un mystère à l'heure actuelle.

M. le Président remercie M. Bezzola pour son intervention sur la Bénichon staviacoise et se réjouit de son organisation.

DATE : 23 JUIN 2020 – 20h00

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président**, pour son baptême du feu, tient à remercier toutes les personnes présentes pour sa première séance à ce poste. C'était un plaisir de diriger cette séance, les débats se sont déroulés de manière optimale, le respect était toujours au rendez-vous, même lorsque les objets avaient un aspect émotionnel, même lorsque les débats s'écartaient quelque peu des procédures ordinaires.

M. le Président demande aux intervenants de la soirée de remettre à Mme Christan leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il rappelle le prochain Conseil général qui aura lieu le mardi 15 septembre 2020 en principe hors de ces murs, des informations seront données ultérieurement. Le Bureau, lui, se réunira le lundi 31 août à 19h00. La traditionnelle sortie du Conseil général est fixée au samedi 10 octobre, chacun est invité d'ores et déjà à réserver cette date, le programme sera envoyé prochainement. La séance du 27 mai s'étant déroulée à huis clos, il profite de l'occasion pour remercier sa famille, présente ce soir, pour le soutien apporté à sa candidature ainsi que durant cette année de présidence. Chose promise, chose due, il a le plaisir d'organiser un apéritif à l'issue de cette séance afin de remercier de lui avoir permis d'accéder à la présidence du Conseil général de la Commune d'Estavayer, tout en demandant aux personnes présentes de tenir compte des mesures sanitaires actuellement en vigueur.

M. le Président remercie les Conseillers pour leur écoute et, comme la prochaine séance est prévue en septembre, il souhaite à tous un excellent été et de très belles vacances. Bonne fin de soirée et bonne rentrée. Il lève la séance à 22h30.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

La Secrétaire du Conseil général :
Anne-Claude Christan

Le Président :
Axel Catillaz

Le Secrétaire général :
Lionel Conus